



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6778

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les problèmes que soulèvent les déplacements de certaines entreprises. A l'heure où l'une des préoccupations essentielles du Gouvernement réside dans le rééquilibrage industriel et économique de l'est parisien, il convient d'être particulièrement vigilant. Certaines entreprises attirées par des conditions alléchantes de communes ou conseils généraux n'hésitent pas longtemps à déménager. Les municipalités qui souffrent déjà d'un potentiel fiscal faible ne peuvent rencherir sur de telles propositions ni retenir ces entreprises sur leur territoire. Cette attitude est d'autant plus regrettable qu'elle ne crée pas de poste mais ne fait que transférer des emplois d'un lieu à un autre. Il semble aujourd'hui que l'aménagement du territoire passe par cet équilibre économique et social qu'il nous faut préserver, ou vers lequel il nous faut tendre. Alors que l'on dénonce voire condamne le départ à l'étranger d'entreprises installées sur le territoire national, il convient de mettre en place une réglementation susceptible de freiner ou tout au moins d'encadrer de tels déplacements. Il souhaite donc connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du Gouvernement sur les problèmes qui soulèvent les déplacements de certaines entreprises. La priorité générale du Gouvernement, réaffirmée lors du comité interministeriel d'aménagement du territoire tenu à Mende le 12 juillet 1993, est la relocalisation d'entreprises privées d'Ile-de-France vers la province. Elle est assortie d'objectifs quantitatifs ambitieux : passage d'un flux annuel de 3 000 à 5 000 emplois privés d'Ile-de-France vers la province. Dans ce cadre, le Gouvernement n'a pas à décider de l'exécution ou non d'un projet d'implantation d'entreprises privées. Il se limite seulement à aider les projets qui vont dans le sens de la politique nationale rappelée plus haut. Toutefois, le Gouvernement a conscience des déséquilibres internes à la région Ile-de-France. C'est la raison pour laquelle il lui arrive d'orienter vers les départements de l'Est parisien des projets créateurs d'emplois et pour lesquels une implantation proche de Paris est une nécessité économique.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6778

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3517

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1706